

En ce qui a trait à la sauvegarde commune de l'environnement, nous recommandons que le soutien du développement durable soit un thème directeur essentiel de la politique étrangère.

Dans chacun de ces domaines, nous proposons des orientations précises pour le Canada: que le maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies constitue le rôle principal des Forces canadiennes; que le Canada prenne des mesures bilatérales pour faire aboutir les négociations relatives aux codes de l'ALÉNA concernant les subventions et le dumping, des mesures régionales pour élargir l'ALÉNA et des mesures multilatérales pour mettre en oeuvre l'Organisation mondiale du commerce; et que l'aide internationale du Canada vise principalement à réduire la pauvreté, que le Canada oeuvre dans le cadre du développement durable et se concentre sur le développement du potentiel humain.

Un autre thème, c'est que les ressources du Canada sont limitées, surtout à l'heure actuelle. Par conséquent, il doit choisir ses objectifs avec soin. Le rapport propose des critères de sélection dans divers secteurs de politique, tout en évitant de placer cette dernière dans un carcan. Il recommande des critères précis et uniformes au sujet de l'intervention des Nations Unies et de la participation du Canada aux opérations de maintien de la paix dirigées par les Nations Unies. Il axe les efforts de promotion commerciale sur les nouveaux marchés qui sont prometteurs et propose des critères pour concentrer nos efforts en matière d'aide internationale.

Le rapport réagit à la nouvelle conjoncture dans laquelle se trouve le Canada et propose des moyens pratiques pour y faire face. Il traite assez longuement de la saine gestion de nos relations avec les États-Unis. Le comité a entendu beaucoup de témoins préoccupés par l'influence des États-Unis et la dépendance du Canada.

Le comité recommande une politique axée sur la nécessité de préserver la souveraineté et l'indépendance du Canada et sur sa capacité de jouer dans le monde le rôle actif et indépendant qu'exigent les Canadiens. Il souligne le besoin d'une bonne gestion de nos relations fondée sur le respect mutuel, la compréhension mutuelle et une communication bilatérale efficace.

Concernant les régionalismes croissants, le comité propose que les critères servant à établir les priorités canadiennes devraient être fondés sur les fonctions qui engagent les intérêts des Canadiens, plutôt que sur des considérations purement géographiques. Il propose également que le Canada s'efforce de jeter des ponts entre les continents. Il se dit favorable à une zone de libre-échange nord-atlantique et à une structure de sécurité multilatérale Asie-Pacifique. Dans un contexte plus large, il suggère que la politique étrangère du Canada s'oriente vers un multilatéralisme visant à améliorer l'efficacité des grandes institutions internationales.

On a fait grand cas du fait que le comité a centré son attention à la culture et à l'éducation en tant que dimensions fondamentales de la politique étrangère. Nous savons que notre influence politique et notre expansion commerciale varient en grande partie selon l'image que nous projetons à l'étranger. Le comité a entendu des témoignages probants à cet égard. Nous savons aussi que la culture et l'éducation sont d'importants éléments d'exportation qui ont une influence considérable sur l'économie mondiale axée sur le savoir.

Le comité recommande que le gouvernement, de concert avec les provinces intéressées, accorde une grande priorité au

développement d'une stratégie pour les relations internationales du Canada dans les domaines de la culture, des sciences et de l'éducation. Une fois élaborée, la stratégie serait soumise à l'étude des comités permanents du Parlement. À mon avis, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères a un rôle important à jouer dans l'étude de cette stratégie.

Les résultats de notre étude sur la sécurité sont présentés au chapitre intitulé «Renforcer la sécurité commune». Nous avons traité cette étude selon les divisions suivantes: «Élargissement du concept de sécurité», «Les Nations Unies», «Sécurité euro-atlantique», «La sécurité en Amérique du Nord», «La sécurité dans l'hémisphère occidental», «La sécurité de l'Asie-Pacifique» et «La prolifération des armes» et «Conséquences pour les Forces canadiennes».

Le comité a examiné les modifications importantes qui se sont produites en ce qui concerne la sécurité internationale. Cet exercice nous a permis d'en arriver à trois conclusions clés qui peuvent différer des constatations du comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique de défense du Canada. La première conclusion porte qu'il faut définir plus en détail la notion générale de sécurité et reconnaître l'importance croissante de facteurs non militaires en matière de sécurité. La deuxième conclusion porte qu'il faut réaffirmer le rôle prépondérant des Nations Unies en matière de sécurité et envisager une réforme en conséquence de cet organisme. La dernière conclusion du comité est que le maintien de la paix doit être le rôle principal, au niveau international, d'une force militaire canadienne plus spécialisée.

Honorables sénateurs, les témoignages entendus relativement aux questions économiques internationales ont renforcé l'opinion du comité voulant qu'une tâche difficile et ardue nous attende. À court terme, le comité recommande de mettre d'abord de l'ordre dans nos affaires, d'améliorer notre activité commerciale internationale, et de s'occuper des pressions protectionnistes, en particulier celles qui sont exercées par les États-Unis. Bien qu'il y ait lieu de préserver les marchés traditionnels, des efforts énergiques doivent être faits pour trouver de nouveaux marchés. À long terme, le comité prône la réaffirmation d'un ordre économique multilatéral fondé sur des règles précises, ainsi que la création et la promotion de débouchés réalistes pour les entreprises canadiennes. Comme certains l'ont mentionné au comité, nous sommes une nation commerçante mais nous ne sommes pas encore une nation de commerçants.

Honorables sénateurs, nous avons été frappés par le consensus qui règne au sein des divers secteurs de la société quant à l'importance du développement durable et de son potentiel pour ce qui est de faire adhérer les Canadiens à une cause commune. À cet égard, le comité propose un programme incluant notamment une politique sur l'Arctique et les océans.

Aucune question n'a soulevé autant d'attention que celle de l'aide internationale. Le comité a constaté que le programme d'aide reflète les valeurs et les idéaux des Canadiens. L'objectif du comité était de redonner un sens à ce programme et de renforcer la notion d'une cause qui continue de mériter notre appui. On a proposé six étapes à la mission future de l'ACDI: clarifier le mandat, distinguer entre l'aide et le commerce, cibler l'aide, modifier les critères d'admissibilité, améliorer les résultats et stabiliser les finances.

Le comité a affirmé que les droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique constituaient des valeurs universelles qui devraient trouver leur pleine expression dans la politique étrangère canadienne, tout en